

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 2 - Vendredi 18 janvier 2013



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

Avis de construction

Requérant : M. Jean-Paul Bonjour, rue du Port 2, 2520 La Neuveville.

Auteur du projet : BV Toitures, Place de la Gare 2B, 2520 La Neuveville.

Projet : Réfection de la toiture du côté ouest, sans modification de dimensions, à la rue du Port 2, sur la parcelle no 346, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 janvier 2013 au 11 février 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 11 janvier 2013
Services techniques de La Neuveville

Avis de construction

Requérant et auteur du projet : M. Pierre Feignoux, route de Botyre 90, 1966 Ayent.

Projet : Mise en place d'une pompe à chaleur extérieure air-eau au nord du bâtiment existant, à la route du Vignoble 41A, sur la parcelle no 3168, ban de La Neuveville.

Zone : Hors zone à bâtir, dans le périmètre de protection du vignoble.

Dérogation : Au sens de l'article 24 LAT.(construction en dehors de la zone à bâtir)

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 janvier 2013 au 11 février 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 11 janvier 2013
Services techniques de La Neuveville

NOCTAMBUS ET MOONLINER

La Commune participe financièrement aux services de bus Noctambus et Moonliner. Ceux-ci permettent aux noctambules de rentrer, chaque weekend, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants :

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00
- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Ces deux services sont payants ! Il vous est possible d'obtenir des billets directement dans le bus.

Avis de construction

Requérante et auteur du projet : Mme Cindy Colaizy Amoroso, Chemin de la Chanez 12, 2088 Cressier.

Projet : Déplacement de la chaudière et de la citerne dans un nouveau local technique, remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en bois munies de croisillons extérieurs et rénovation complète de la façade, à la route du Château 20, sur la parcelle no 201, ban de La Neuveville.

Zone : Plan de quartier « Vieille Ville ».

Dimension : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 18 janvier 2013 au 18 février 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 18 janvier 2013
Services techniques de La Neuveville

ASSOCIATION BÉNEVOLE 7 SUR 7

Vous êtes nombreux à faire appel à notre service et par vos demandes, vous nous encouragez jour après jour à poursuivre nos efforts pour vous satisfaire au mieux.

Composée d'une cinquantaine de personnes, chauffeurs, animatrices, coordinatrices, caissière, secrétaire, tous bénévoles, notre association assure des transports, anime des après-midis de jeux, organise des visites... etc.

Pour vos diverses demandes, notre service bénéficie d'un numéro de téléphone que la commune met aimablement à notre disposition.

La centrale téléphonique de l'administration communale a été changée et un nouveau numéro a été attribué pour nous.

NOUVEAU : 032 752 10 77

LES JOURS OUVRABLES : DE 9H À 10H30

Le comité

SERVICE DE PIQUET

La Commune de La Neuveville met à disposition de ses habitants un service de piquet pour toutes les urgences qui concernent des dérangements ou des pannes qu'ils soient électriques, de télé-réseau (télévision ou internet) ou encore en relation avec des problèmes d'eau.

**Ce service est disponible 24h sur 24,
tous les jours de l'année.
En cas d'urgence, le n° est 032 752 10 99**

Avis de construction

Requérante : Mme Sylvie Hurter-Renggli, route de Bossières 186, 1095 Lutry.

Auteur du projet : Pierre Benoit, architecte, Chemin des Tilleuls 38, 2532 Macolin.

Projet : Transformations intérieures de la maison existante ainsi que création d'une nouvelle porte et de nouvelles fenêtres, aménagement d'une partie de la remise en local de bricolage, au chemin des Marnins 12, sur la parcelle no 1643, ban de La Neuveville.

Zone : Zone de maisons de vacances selon le Plan de protection des rives « Poudeille – Chavannes, partie ouest » (plan no 4), attestation d'entrée en force partielle selon décision du 11 décembre 2012 de l'office juridique de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 11 janvier 2013 au 11 février 2013. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 11 janvier 2013
Services techniques de La Neuveville

MOBILITY EST DISPONIBLE À LA NEUVEVILLE

Comme vous le savez certainement un véhicule Mobility est disponible pour la population, à La Neuveville !

Mobility est un service de partage de voitures (Car-sharing) performant dans toute la Suisse. Ce concept s'adresse aux personnes désirant utiliser un véhicule pour se déplacer dans une région définie sur une courte durée pour des raisons professionnelles ou privées. La tarification comprend le nombre de kilomètres effectués ainsi que la durée d'utilisation du véhicule.

Les abonnés de ce service de partage de voiture ont la possibilité dès maintenant de réserver la voiture mise à disposition à La Neuveville. Mobility offre aux utilisateurs de La Neuveville un véhicule confortable de type Renault Mégane.

Pour pouvoir disposer de cette offre étendue sur toute la Suisse, il est indispensable de s'abonner par téléphone au 0848 824 812 ou sur le site internet www.mobility.ch.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez également vous adresser à l'administration communale de la Neuveville au 032 752 10 80

Commune de La Neuveville

Police cantonale à La Neuveville 032 346 88 81



Communes de Nods, Diesse, Lamboing, Prêles

ÉPANDAGE D'ENGRAIS DE FERME

L'épandage d'engrais est autorisé uniquement lorsque celui-ci peut être absorbé par les plantes et ne présente aucun danger pour les eaux.

Chaque exploitation agricole doit disposer d'une capacité de stockage suffisante (qu'elle soit la propriété de l'exploitant ou bien louée) afin que les engrais de ferme puissent être utilisés dans les règles, c'est-à-dire seulement pendant la période de végétation et lorsque les conditions météorologiques ou l'état du sol le permettent.

Il appartient aux agriculteurs de décider si l'épandage est possible ou non.

Aucune autorisation de la commune ni des autorités cantonales n'est délivrée pour réaliser cette opération en dehors de la période de végétation.

En cas de situation critique, que la capacité de stockage est sur le point d'atteindre ses limites, l'exploitant est tenu d'informer l'autorité communale, afin de trouver une solution de stockage intermédiaire:

Diesse : Frédéric Racine 032 315 26 43 Nods : Daniel Balmer 079 701 55 03
Lamboing : Jean-François Racine 079 698 15 21 Prêles : Pierre Gurtner 079 632 19 32

Si cela n'est pas possible et en dernier recours, l'Office des eaux et des déchets (OED) peut autoriser un épandage limité mais sous conditions.

Les infractions se rapportant à l'environnement sont poursuivies d'office et donc tout épandage "sauvage" fera l'objet d'un rapport de dénonciation.

D'avance nous vous remercions de prendre en considération ce qui précède. Les conseils communaux



Canton de Berne

PUBLICATION DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES CANTONALES

Plan sectoriel des transports, partie infrastructure rail, adaptations et compléments 2012 : consultation selon l'article 19 de l'OAT

Information et participation de la population

Editeur : Office fédéral du développement territorial (ARE), Office fédéral de transports (OFT)

Objet : Plan sectoriel des transports, partie infrastructure rail, adaptations et compléments 2012 : fiche d'objet 9.2 « Région du lac de Biemme » - consultation selon l'article 19 de l'OAT

Procédure : L'Office fédéral des transports (OFT) a complété, en collaboration avec l'Office fédéral du développement territorial (ARE), le plan sectoriel des transports, partie infrastructure rail (SIS), et il ouvre la consultation des cantons et des communes ainsi que l'information et participation de la population selon l'art. 19 OAT. Les adaptations et compléments 2012 comprennent les éléments du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES) pertinents pour le plan sectoriel. Les particuliers et les collectivités de droit public et privé peuvent donner leur avis sur les adaptations et compléments 2012. La fiche d'objet 9.2 « Région du lac de Biemme » contient la mesure « Tunnel à double voie entre Gléresse et Douanne ».

Durée du dépôt public : La documentation sur le projet peut être consultée du 14 janvier au 14 février 2013 aux heures habituelles d'ouverture des bureaux dans les lieux suivants:

Lieux de consultation : Office des affaires communales et de l'organisation du territoire OACOT, Nydegasse 11/13, 3011 Berne et OACOT, Hauptstrasse 2, 2560 Nidau
Internet: <http://www.jgk.be.ch/jgk/fr/index/direktion/organisation/agr/aktuell.html>

Renseignements et transmission des observations et délais : Les observations concernant la fiche d'objet 9.2 « Région du lac de Biemme » sont à transmettre par écrit d'ici au 14 février 2013: Matthias Fischer, OACOT, Nydegasse 11/13, 3011 Bern, Tél. 031 633 77 58, matthias.fischer@jgk.be.ch.

Le 14 janvier 2013
Office des affaires communales et de l'organisation du territoire
au nom de l'Office fédéral du développement territorial

Nouvelles de l'administration

Loi sur le Grand Conseil et règlement du Grand Conseil

Le Grand Conseil bernois examinera les projets de loi sur le Grand Conseil et de règlement du Grand Conseil lors de sa session de ce mois de janvier. Les propositions du Conseil-exécutif divergent, en certains points, de celles de la Commission de révision du droit parlementaire.

Une commission instituée par le Grand Conseil bernois a préparé la révision totale du droit parlementaire. Cette Commission de révision du droit parlementaire a renoncé à préalablement modifier la Constitution. Le Conseil-exécutif estime que le projet ne respecte pas, en tous points, le cadre constitutionnel.

L'objectif de cette révision est notamment de renforcer le Grand Conseil. Le Conseil-exécutif préconise quant à lui un renforcement de l'ensemble des institutions.

Les propositions que le gouvernement soumet au parlement portent en particulier sur les points suivants :

Le droit de consulter les corapports relatifs aux affaires gouvernementales, qu'il est prévu de donner aux commissions et aux commissions de surveillance, va trop loin aux yeux du Conseil-exécutif. L'avis de droit qu'il a demandé au professeur Bernhard Ehrenzeller vient corroborer son opinion. Il souligne qu'un trop vaste droit de regard porte atteinte au libre processus délibératoire et décisionnel en collègue et gêne, ce faisant, significativement le fonctionnement du gouvernement.

Le gouvernement, que la Constitution charge seul d'arrêter le budget, estime que la proposition de motion financière est incompatible avec ce mandat constitutionnel. Le prof. Ehrenzeller défend, là encore, le même point de vue. Restreindre la liberté du Conseil-exécutif en matière d'évaluation de la politique économique et financière du canton, et du même coup, son pouvoir de détermination des mesures de pilotage de la politique financière et fiscale à court et moyen termes, empièterait, à ses yeux, sur les compétences que lui attribue la Constitution. Toute motion financière en matière budgétaire ne pourrait donc revêtir qu'une valeur de directive, en dehors de tout caractère obligatoire.

De même, le Conseil-exécutif estime que la redistribution des tâches entre la Chancellerie d'Etat et les Services parlementaires (terme remplaçant « Secrétariat du parlement ») est inconciliable avec la disposition constitutionnelle selon laquelle la Chancellerie d'Etat « sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités ». Les Services parlementaires doivent, à ses yeux, conserver les tâches réellement importantes qui incombent à un service d'état-major du Grand Conseil, tandis que la Chancellerie d'Etat doit, de son côté, apporter son soutien aux Services parlementaires en tant que prestataire de services. Si le gouvernement est tout à fait disposé à débattre d'une modification radicale du système en vigueur, il la subordonne à une révision de la Constitution cantonale.

Enfin, la redéfinition des dépenses nouvelles et des dépenses liées, telle qu'elle est envisagée, est problématique aux yeux du Conseil-exécutif.



Commune de Prêles

www.preles.ch
secretariat@preles.ch

DECHETTERIE COMMUNALE

Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso)
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

Accès aux bennes

Accès aux bennes
Ouverture les samedis et lundis
de 10h00 à 11h00

Merci d'avance de votre collaboration

HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements pointus, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

BIBLIOBUS

Stationnement à Prêles en 2013
à l'Est du bâtiment administratif
de 13h30 à 14h30

19 janvier, 2 février, 16 février, 2 mars, 16 mars, 6 avril, 20 avril, 4 mai, 18 mai, 1 juin, 15 juin, 29 juin, 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.

PATINOIRE À LIGNIÈRES

C'est avec plaisir que le Conseil municipal vous informe que la commune de Prêles a participé financièrement à la mise en place d'une patinoire mobile de 225m2 avec buvette à Lignières pour cet hiver. Celle-ci sera ouverte du **11 janvier au 3 mars 2013** et se situera sur terrain de football de Lignières. Pour les horaires ou toute autre information, visitez le site de la Société de Développement de Lignières: www.sdlignieres.sitew.com.

N'hésitez pas à profiter de cette attraction !

Conseil municipal

INVITATION AUX AINES ET TOUTES PERSONNES SEULES

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide des responsables des aînés ou bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles vous invitent à partager pour une modeste participation de Fr. 12.- au

REPAS-RENCONTRE
le mercredi 23 janvier 2013 dès 12h00
à la Maison de Paroisse à Diesse

Elle peut contacter Mme Nicole Racine par téléphone au 079 435 00 67. Au plaisir de vous rencontrer. Par avance, merci de votre participation

----- à découper -----
Inscrivez-vous jusqu'au **16.01.2013** par écrit à Mme Nicole RACINE, Les Moulins 3 2516 Lamboing ou par téléphone au 079 435 00 67

Nom, prénom :

Adresse :

Domicile :

Téléphone :

J'ai besoin d'un transport en voiture

oui

non



MUNICIPALITÉ DE PRÊLES MISE AU CONCOURS

Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche municipale « La Luciole », la municipalité de Prêles recherche pour le 1^{er} août 2013 et pour une durée déterminée d'une année

2 STAGIAIRES à 100%

Les offres avec documents usuels et photo sont à adresser à M. Daniel Hanser, chef du personnel, La Chaîne 2, 2515 Prêles, jusqu'au 28 février 2013. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 16 40.

EXTRAITS DE L'ASSEMBLÉE MUNICIPALE DU 06.12.2012 (suite de la FOD du 11.1.2013)

Pour y parvenir, compte tenu de la progression importante de certaines charges, il a été procédé à l'optimisation des revenus, notamment fiscaux. Il est quelque peu délicat de tirer des comparaisons directes avec le budget précédent. Il avait en effet été estimé au plus près, s'agissant des charges comme des revenus. Ce budget tenait compte, en outre, des répercussions de la crise économique de 2008 du point de vue des recettes fiscales (estimation cantonale à -3.3%). Il est donc possible d'entrevoir un prochain retour à la « normale », ce qui se traduit par une optimisation fiscale permettant de digérer la hausse des charges liées, notamment, aux secteurs de l'enseignement et de la prévoyance sociale, qui prennent toutes deux l'ascenseur et constituent l'essentiel de la différence entre les budgets 2012 et 2013. Pour l'optimisation fiscale, il convient de le souligner, reste toutefois très mesurée, puisqu'il est malgré tout intégré dans la réflexion une diminution des revenus de 7.24 %, à CHF 2'188'281.70, par rapport au réalisé de l'an

dernier, avec, du côté des charges, toujours les deux mêmes postes dominant le camembert, la prévoyance sociale (pour 23.61% des charges brutes, 33.70% des charges nettes), et l'enseignement et la formation (respectivement 21.23% et 29.44%). Les recettes fiscales représentent de loin le poste le plus important du budget des revenus 2013, avec 58.78% des rentrées. De fait, le second poste, constitué des ressources liées à la protection de l'environnement, ne fait que combler les dépenses, à 1.27% près.

Charges	Revenus
0 Administration générale et halle	
Charges CHF. 602'593.35	Revenus CHF. 108'591.10
1 Sécurité publique	
Charges CHF. 112'300.00	Revenus CHF. 74'700.00
2 Enseignement et formation	
Charges CHF. 939'455.30	Revenus CHF. 286'812.20
3 Culture et loisirs	
Charges CHF. 34'652.00	Revenus CHF. 1'000.00
4 Santé	
Charges CHF. 1'300.00	Revenus CHF. 0.00
5 Prévoyance sociale	
Charges CHF. 1'058'071.75	Revenus CHF. 311'011.26
6 Trafic	
Charges CHF. 319'020.73	Revenus CHF. 80'518.80
7 Prot. de l'environ. et aménagement	
Charges CHF. 947'784.50	Revenus CHF. 935'780.30
8 Economie publique	
Charges CHF. 18'500.00	Revenus CHF. 50'000.00
9 Finances et impôts	
Charges CHF. 447'934.55	Revenus CHF. 2'636'216.25
Totaux	
CHF. 4'481'612.18	CHF. 4'484'629.91

Excédent de revenus 2013 CHF. 3'017.73

b. Approbation du budget 2013 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse

Le Président met l'approbation du budget 2013 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse en votation. Le budget est accepté à unanimité.

c. Approbation du budget 2013 de la Communauté scolaire du Collège du District de La Neuveville

Le Président met l'approbation du budget 2013 de la Communauté scolaire du Collège du District de La Neuveville en votation. Le budget est accepté à unanimité.

d. Approbation du budget 2013 du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

Le Président met l'approbation du budget 2013 du Syndicat des sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse en votation. Le budget est accepté à 20 voix contre 3.

e. Recommandation de la Commission financière

C'est Henriette Insom qui prend la parole pour lire le rapport de la Commission financière qui a siégé le 25.10.2012. Fabienne Raemy et Henriette Insom, après étude de ce budget, peuvent ce soir recommander à l'AM d'approuver le budget 2013 proposé.

f. Approbation du budget communal 2013, de la quotité d'impôts (baissée à 1.85), de la taxe immobilière (inchangée à 1.3%), de la taxe des chiens (inchangée: village CHF. 80.--/Châtillon-La Praye CHF. 50.--), de la vignette verte (inchangée à CHF. 80.--)

Le Président met l'approbation du budget communal 2013, de la quotité d'impôts (baissée à 1.85), de la taxe immobilière (inchangée à 1.3%), de la taxe



de la taxe immobilière (inchangée à 1.3%), de la taxe des chiens (inchangée: village CHF. 80.--/Châtillon-La Praye CHF. 50.--), de la vignette verte (inchangée à CHF. 80.--) en votation. Tout est accepté à l'unanimité.

2. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

a. Commission du bâtiment scolaire (CBS)

Gilbert Racine prend la parole. Rien de bien nouveau pour l'instant, malgré le travail soutenu, surtout de la part de la commission technique. En effet, il y a en premier lieu un problème au niveau du plan de zone communal. C'est ce qui a retenu l'attention de la CBS ces six derniers mois. Une entrevue entre le canton et la commune a eu lieu. Un projet d'implantation a été élaboré par un urbaniste et sera bientôt soumis au canton pour approbation. Avant de travailler de manière concrète et sérieuse sur le bâtiment en lui-même, la CBS attend que l'implantation proposée soit approuvée par l'autorité cantonale, puis approuvée par l'AM. Si le canton devait refuser, il faudrait revoir l'implantation et cela pourrait provoquer le grignotage de la partie verte à côté de la halle polyvalente. L'implantation actuellement prévue est à l'endroit de l'ancienne patinoire, ceci pour des questions de lumière naturelle. En résumé, dès que la CBS pourra se remettre au travail, elle soumettra des propositions.

Michel Acquadro demande si, pour ce nouveau bâtiment, le raccordement au chauffage à distance a été retenu. Gilbert Racine peut le confirmer. Raymond Troehler rebondit sur la question et informe l'AM que les consommations de la halle polyvalente et du futur bâtiment scolaire ont été transmises à la commission du chauffage à distance (CCAD) pour la préparation de leur pré-étude. La CCAD viendra lundi 10.12.2012 en avant-séance du CM pour présenter les résultats de la pré-étude à l'Exécutif. Il y aura aussi une présentation de la pré-étude lors de l'AM de mars 2013. Igor Spychiger remercie Gilbert Racine pour sa présentation.

b. Fusion

François Gauchat prend la parole. La votation populaire du 11.03.2012 a montré que la commune mixte de Nods était nettement opposée à une fusion des quatre communes du Plateau de Diesse, tandis que les trois autres, soit les communes mixtes de Diesse et de Lamboing et la commune municipale de Prêles l'ont acceptée massivement ! Les trois communes favorables à la fusion ont décidé de continuer l'étude du projet de fusion à trois. Un comité de pilotage (COFIL 3C) fort de 13 membres a

été mis sur pied. La présidence est assumée à tour de rôle par les trois maires des communes concernées. La votation populaire du 23.09.2012 sur la modification de la loi cantonale sur les fusions a confirmé les résultats du 11 mars 2012. En marge des travaux préliminaires, sur proposition de la délégation de la CM de Prêles, le COFIL 3C a décidé qu'un vote consultatif serait organisé dans chaque commune; toutefois, cette décision incombait à l'autorité communale. Ainsi, Prêles a décidé de l'organiser le 25.11.2012. Les résultats vous sont connus, soit 76.23 % des votants sont favorables à la reprise d'un projet de fusion. Diesse votera le 16.12.2012, alors que Lamboing a décidé que le conseil communal était suffisamment légitimé et renonce à un vote consultatif populaire. Le comité de pilotage (COFIL 3C) s'est réparti les travaux. Ainsi, une commission des finances s'est occupée jusqu'à présent des bases financières en réunissant tous les documents comptables des trois communes pour définir une proposition de quotité, la taxe immobilière, les taxes pour l'eau potable, les eaux usées et les déchets. Les armoiries, ainsi que le nom de la future commune, ont été réexaminés. Prochainement, soit le 17.12.2012, une réunion des trois exécutifs ratifiera les propositions de la commission des finances déjà approuvées par le COFIL 3C. La commission des finances établira dès janvier 2013 une proposition de budget 2014 ainsi que de planification financière 2014-2018 pour la nouvelle commune tenant compte des investissements prévus par les trois communes engagées. Il faudra encore élaborer le nouveau contrat de fusion et le règlement d'organisation pour la votation populaire programmée au 09.06.2013. Mais auparavant, il s'agira d'organiser les séances publiques d'information de la population en vue de répondre à toutes les questions encore en suspens. En cas de vote populaire positif du 09.06.2013, le COFIL 3C préparera les documents indispensables à l'élection des autorités de la nouvelle commune fusionnée. Si tout se déroule normalement, l'entrée en souveraineté de la nouvelle commune peut être envisagée au 01.01..2014. Hermann Barth aimerait savoir si le modèle qui avait été prévu pour la fusion à 4 communes sera repris pour la fusion à 3. François Gauchat peut répondre que cela n'a pas encore été défini. François Gauchat est remercié pour sa présentation.

3. DIVERS ET IMPRÉVUS

Déchetterie

Michel Acquadro avait interpellé les conseillers lors de la dernière AM quant aux heures d'ouverture de

la déchetterie, ainsi que sur la possibilité de récupérer les matériaux de chantier et le bois. Qu'en est-il? Raymond Troehler prend la parole. Il n'y a pas encore eu de changement dans les heures d'ouverture, mais il est actuellement étudié avec les employés la possibilité d'ouvrir un jour de semaine (p.ex. mercredi) en fin de journée. Il est absolument nécessaire de garder cet endroit fermé et surveillé par des employés, pour éviter le mélange des déchets. De plus, des offres ont été demandées pour une benne supplémentaire pour l'évacuation de matériel de chantier, mais dans des quantités limitées. Il existe aussi maintenant une commission au niveau du district pour organiser un nouveau système de ramassage des déchets dès 2014. Ce projet devrait passer en AM en juin 2013. Dans ce projet, il est prévu un pesage par container afin de pouvoir facturer les frais réels, puisque certains utilisent des presses (camping et foyer d'éducation). André Strautmann relève que la déchetterie n'est pas placée à un endroit judicieux. L'accès est étroit et éloigné du village. Sur place il est également dangereux de manœuvrer. Raymond Troehler approuve, mais actuellement c'est le meilleur endroit à disposition. Mettre la déchetterie près des maisons créerait des nuisances sonores et olfactives.

Place de parc des colonies

Gérard Giauque relève qu'il y a des problèmes de places de parc avec les colonies. Par exemple, à la colonie Adventure, ils parquent sur les terrains de la Bourgeoisie et de la commune municipale. Raymond Troehler reconnaît que la situation n'est pas simple, mais qu'à ce niveau là, la commune n'a pas possibilité de faire grand-chose. La commune municipale a toutefois mis la pression aux colonies pour les taxes communales.

Igor Spychiger demande à l'AM un applaudissement pour remercier tous les employés communaux pour leur travail. Le Président souhaite à toutes et tous de belles fêtes et une bonne année 2013 et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié. Il rappelle que la prochaine AM aura lieu le mardi 26.03.2013.

La séance est levée à 21h45.

Nouvelles de l'administration

Où à l'octroi de droits d'information a ux victimes d'infractions pénales

Le Conseil-exécutif du canton de Berne soutient l'initiative parlementaire qui demande que les victimes d'infractions pénales bénéficient de larges droits légaux d'information. Ces victimes doivent obtenir le droit d'être informées, sur demande, des principales décisions prises par les autorités en matière d'exécution des peines (ex : début de l'exécution, congé accordé, évasion ou libération conditionnelle). Dans l'avis qu'il a remis à l'occasion de la consultation fédérale, le gouvernement se fé-

licite de ce que ce droit d'information soit inscrit dans la loi sur l'aide aux victimes. Cette réglementation, qui répond au besoin d'information des victimes, tout en garantissant le maintien du secret en présence d'un intérêt justifié du condamné, lui paraît équilibrée.

Meilleure protection des consommateurs contre le démarchage téléphonique

Le Conseil-exécutif du canton de Berne est favorable à l'initiative parlementaire intitulée « Pour une protection des consommateurs contre les abus du démarchage téléphonique ». Cette initiative propose l'instauration d'un droit de révocation général en faveur des consommateurs ayant réalisé ce que l'on appelle un achat à distance, notamment par Internet ou par téléphone. Le gouvernement approuve le délai de révocation de 14 jours que propose l'initiative. Comme il l'indique dans l'avis remis à l'oc-

casion de la consultation fédérale, cette réglementation uniformiserait la terminologie, les délais et les effets juridiques des divers droits de révocation. Les risques d'abus ont augmenté ces dernières années avec la nette intensification du commerce à distance. Aussi estime-t-il qu'il est impératif de renforcer la protection des consommateurs.

Le gouvernement soutient la révision totale de la législation sur les produits de construction

Le Conseil-exécutif du canton de Berne est favorable à la révision totale de la loi fédérale et de l'ordonnance sur les produits de construction, dont l'objectif est d'aligner le droit de la construction actuel sur le nouveau règlement européen relatif aux produits de construction.



Commune de Lamboing

E-mail: commune_lamboing@bluewin.ch
Site internet: www.lamboing.ch

INVITATION AUX AINÉS ET TOUTES PERSONNES SEULES

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide des responsables des aînés ou bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles vous invitent à partager pour une modeste participation de Fr. 12.- au

REPAS-RENCONTRE
le mercredi 23 janvier 2013 dès 12h00
à la Maison de Paroisse à Diesse

Elle peut contacter Mme Nicole Racine par téléphone au 079 435 00 67. Au plaisir de vous rencontrer. Par avance, merci de votre participation

----- à découper -----
Inscrivez-vous jusqu'au **16.01.2013** par écrit à Mme Nicole RACINE, Les Moulins 3 2516 Lamboing ou par téléphone au 079 435 00 67

Nom, prénom :

Adresse :

Domicile :

Téléphone :

J'ai besoin d'un transport en voiture

oui

non

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Nous rappelons à la population que les sacs à ordures doivent être impérativement rouges (sacs officiels). Les sacs noirs ne sont pas permis!

Nous rappelons également que les sacs à ordures ne doivent contenir ni produits toxiques, ni produits inflammables.

Attention : vos sacs poubelles doivent être impérativement déposés dans votre commune de domicile et non dans une commune voisine.

Merci de votre compréhension.

Administration communale

CENTRE DE PUÉRICULTURE DU CANTON DE BERNE

Bollwerk 21, 3011 Berne
Téléphone lundi à vendredi
8.00 – 11.00 h
032 323 94 15
<http://www.mvb-be.ch/fr>

Consultations pour nourrissons à Diesse
Maison de paroisse, 1^{er} étage
Rte de Prêles, 2517 Diesse
Ouvert: 1^{er} mardi du mois
13.00 – 14.00 h sur rendez-vous
14.00 – 16.00 h sans rendez-vous

Les dates de consultations 2013
5 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin

La puéricultrice: Mme Pascale Vidoni
Prière d'apporter des couches de rechange,
un linge éponge et le carnet de santé

ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 28 FÉVRIER 2013 ELECTIONS DE DEUX CONSEILLERS(ÈRES) COMMUNAUX(ALES)

Les ayants droit de vote en matière communale, sont convoqués à l'Assemblée communale qui a été fixée au

Jeudi 28 février 2013 à 20h00
à la salle du complexe
communal du Cheval Blanc

afin d'élire deux personnes au Conseil communal en remplacement de deux conseillers démissionnaires.

Nous rappelons le mode d'élection selon l'art. 56 du Règlement d'Organisation de la commune :

1. Pour chaque élection, les propositions doivent être faites par écrit et parvenir au Secrétariat communal, **20 jours** avant l'ouverture de l'Assemblée. La proposition indiquera clairement le poste à pourvoir, le nom, prénom et année de naissance du ou de la candidat(e). Elle sera signée par la personne proposée ainsi que par 10 ayants droit en matière de vote.

2. La secrétaire communale, affichera ou publiera avant l'assemblée, les propositions reçues. Ces der-

nières seront également affichées lors de l'assemblée.

3. Si aucune proposition écrite n'est parvenue dans les délais (**le 8 février à 18h00**) ou si le nombre des candidats(tes) inscrits est insuffisant, des propositions se feront lors de l'assemblée.

Les listes peuvent être obtenues à l'administration communale durant les heures d'ouverture du guichet ou sur rendez-vous. **Pour la liste « conseiller », merci de prendre note qu'un citoyen peut signer uniquement sur une liste. Ainsi, un citoyen ne peut pas soutenir 3 candidats.**

Nous rappelons que pour avoir le droit de vote en matière communale et pour être candidat(e), il faut être résident dans la commune depuis 3 mois avant la date de l'assemblée et avoir 18 ans révolus. Les personnes qui ne répondent pas à ce critère peuvent participer à l'assemblée, mais sans droit de vote.

Administration communale

DÉCLARATIONS D'IMPÔTS

Des CD rom pour remplir les déclarations d'impôts 2012 sont à disposition des intéressés à l'administration communale.

Lors de la remise de vos déclarations, les documents annexés ne doivent pas être agrafés. Merci.

Administration communale

PLAQUES ET VIGNETTES POUR CYCLOMOTEURS

Les vignettes 2013 pour les cyclomoteurs sont à disposition à l'administration.

Administration communale

Nouvelles de l'administration

Révision de l'ordonnance sur l'école obligatoire

Lors de sa première séance de l'année, le Conseil-exécutif du canton de Berne a adopté une révision de l'ordonnance sur l'école obligatoire, rendue nécessaire par une révision partielle de la loi sur l'école obligatoire (REVOs 2012). L'ordonnance contient de nouvelles dispositions sur la procédure d'entrée à l'école enfantine, qui fait désormais partie de l'école obligatoire. D'autres dispositions portent notamment sur la gestion de l'école pour enfants hospitalisés de l'Hôpital de l'Île, l'octroi de subventions par le canton aux communes pour le travail social en milieu scolaire, l'enseignement obligatoire et l'enseignement facultatif et la fréquentation inter-cantonale d'établissements de la scolarité obligatoire.

Subventions 2013 en faveur des écoles de musique

Le gouvernement bernois alloue cette année 16,6 millions de francs de subventions aux écoles de mu-

sique générales, soit aux 29 écoles officiellement reconnues par le canton. Dans le cadre des mesures d'économie destinées à équilibrer le budget 2013, les subventions ont été réduites de 500 000 francs par rapport à 2012. Le Conseil-exécutif a également donné son feu vert à l'octroi, pour 2013, d'une subvention de 150 000 francs à l'Association bernoise des écoles de musique (ABEM). L'ABEM apporte son soutien au canton en matière d'assurance-qualité, de formation continue du corps enseignant et des directions d'école et de décompte des subventions cantonales.

Semi-autoroute Bienne Lyss : déplacement de la jonction de Port

A compter de lundi 14 janvier, l'actuelle jonction de Port de la semi-autoroute T6 Bienne – Lyss sera fermée à la circulation en raison de la construction de l'échangeur des Marais-de-Brügg du contournement de Bienne (A5). Durant les quatre à cinq ans à venir, le trafic sera dévié par l'ancien giratoire de l'Expo et ensuite l'Erlenstrasse et la route de Port. La sortie nord en direction de Moutier/Soleure pourra encore être empruntée jusqu'en février. Il faut s'attendre à des bouchons et des ralentissements aux heures de pointe.



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30

Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

JANVIER

Lundis 21, 28

Samedi 26

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

Avis de construction

Requérante : Marlène Marzano, Route de Lignièrès 2, 2518 Nods

Auteur du projet : Marlène Marzano, Route de Lignièrès 2, 2518 Nods

Projet déjà réalisé : Changement de la porte du garage en façade Est sur RF 76 du ban de Nods, Route de Lignièrès 2, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant photo

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 11.01.2013

Administration communale

REGLEMENT SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Le règlement sur la protection des données de la commune de Nods (RPD) a été déposé publiquement du 9 novembre au 8 décembre 2012 et a été approuvé par l'assemblée communale le 11 décembre 2012. Le règlement est entré en vigueur au 01.01.2013.

Selon l'article 3 du règlement sur la protection des données, toute personne peut demander le blocage de ses données et exiger ainsi que les données la concernant ne figurent pas dans les listes fournies à des personnes privées.

Administration communale

Appel d'urgence
Tél. 144 Ambulances

BIENVENUE A NODS La troupe de Théâtre Nod'Stress

Halle de gymnastique
1^{ère} représentation vendredi 25 janvier 2013 à 20h00
Samedi 26 janvier et vendredi 1^{er} février 2013 à 20h00

REPRESENTATIONS THEATRALES

« Les délices du hasard »

Comédie en 2 actes de Christian Rossignol

Distribution :

Sylvain Marti	dans le rôle de	Jean-Claude
Laurence Tartar Fouchier	dans le rôle de	Caroline
Gaby Pachère	dans le rôle de	Marguerite
Corinne Seiler Castek	dans le rôle de	Emmanuelle
Michaël Richard	dans le rôle de	Albert

Technique :

La Troupe Nod'Stress	mise en scène
Marino Musitelli	musique – bruitages
Francine Conrad	souffleur
A-Françoise Jeanneret	coiffure-maquillage
Philippé Castek	décor et technique

Entrée

Adultes Frs. 10.- vendredi // Frs.15.- samedi

Gratuit pour tous les enfants vendredi

Frs. 5.- samedi (membres ou non)

Samedi dès 23h00

Bar – Cantine

**Se recommande la société de gymnastique de Nods
FSG NODS**



DÉPÔT PUBLIC

L'administration communale de Nods informe les citoyennes et citoyens qu'elle met en dépôt public du 17 au 21 décembre 2012 ainsi que du 7 au 21 janvier 2013 le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 11 décembre 2012.

Ce document est déposé publiquement au bureau communal pendant la période susmentionnée. Il est possible à toutes les citoyennes et citoyens de le consulter pendant les heures d'ouverture du bureau de l'administration communale ou sur rendez-vous.
ADMINISTRATION COMMUNALE

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS 2013

En 2012, le bibliobus stationnera le **samedi de 10.00 à 11.00** sur le parking du restaurant du Chevval-Blanc aux dates suivantes : **19 janvier**, 2 février, 16 février, 2 mars, 16 mars, 6 avril, 20 avril, 4 mai, 18 mai, 1 juin, 15 juin, 29 juin, 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre

En cas de neige, de travaux, de manifestation dans le village, veuillez consulter l'horaire sur le site du bibliobus : www.bibliobus.ch

Nouvelles de l'administration

Construction du nouveau centre pénitentiaire pour femmes à Witzwil

La commission consultative du Grand Conseil bernois a adopté à l'unanimité le rapport intitulé « Construction d'un nouveau centre pénitentiaire pour femmes à Witzwil », à l'intention du Grand Conseil. Ce rapport conclut que la construction d'un nouveau

centre pénitentiaire à proximité de Witzwil est la meilleure option dont dispose le canton pour remplacer les Etablissements de Hindelbank. Le rapport expose l'arrière-plan du projet cantonal de construction de nouveaux bâtiments à proximité de Witzwil pour remplacer l'actuel centre de détention pour femmes de Hindelbank. Le rapport conclut que ce projet est la meilleure option du canton, tant en termes de sécurité et d'exploitation, qu'en termes financiers.

La commission a adopté ce rapport à l'unanimité à l'intention du Grand Conseil, qui l'examinera lors de sa session de mars prochain.



Commune mixte de Diesse

www.diesse.ch
commune@diesse.ch

DIESSE AU 01.01.2013 - ADRESSES UTILES

Médecin
Cabinet médical à Prêles
tél. 032 315 22 11

Pasteur
M. Stéphane Rouèche, tél. 032 315 27 37

Cure catholique à La Neuveville
Tél. 032 751 14 39

Service de maintien à domicile
tél. 032 751 40 61

Service social régional
2520 La Neuveville
tél. 032 752 45 24

Office d'état civil
Rue de la préfecture 2c, 2608 Courtelary
tél. 031 635 41 30

Service du feu 118 ou
Commandant du corps des sapeurs pompiers du Plateau M. Eric Darioly, 2518 Nods

Protection civile Jura bernois sud-ouest Responsable : M. Angelo Chappatte à Tramelan

Administration communale
Mme B. Bourquin, secrétaire
tél. 032 315 15 25

Police cantonale
Tél. 032 751 75 81

Garde-forestier de triage
M. Philippe Mottet
079 631 46 87

Garde-faune
M. Thierry Studer
032 315 76 72

Pour les familles :
Centre de Puériculture Canton de Berne, Antenne Bienne
Rue Général-Dufour 2, 2502 Biel/Bienne, T 032 323 94 15, F 032 322 51 91, bienne@cp-be.ch

Communauté scolaire du Plateau de Diesse (enfantines 1^{ère} et 2^{ème} / 1^{ère} à 6^{ème} année) :
M. André Hofer, Diesse tél. 315 18 27

Communauté scolaire du district de La Neuveville (7^{ème} à 9^{ème} année) :
Collège, tél. 032 751 30 13

Pour les aînés :
Pro Senectute Jura bernois
Tel. 032 481 21 20

Déchets :
Les ordures ménagères sont à déposer dans les conteneurs situés dans différents endroits du village. Les sacs à ordures réglementaires peuvent être achetés chez les commerçants du district de La Neuveville.
Les conteneurs pour la récupération du verre, les textiles et chaussures, l'aluminium et autres métaux ainsi que les bennes pour les déchets encombrants et la ferraille sont disponibles sur la place de la déchetterie située à la route de Lamboing au sud du bâtiment du centre d'entretien. Les heures d'ouverture de la déchetterie sont les suivantes : mercredi : 15h30-17h (heure d'hiver) et 16h-17h30 (heure d'été), samedi 10h00-11h30.
Le dépôt des déchets verts (branches, gazon) se situe à Lamboing contre paiement d'une vignette annuelle à retirer au bureau communal.

Quelques chiffres :
Altitude (école) : 839 m
Superficie : 947 hectares dont 225 de forêts
Quotité d'impôts : 1.75
Dureté de l'eau : 30,2 degrés f

Divers :
Bureau de vote :
Salle du conseil communal (porte d'entrée du bâtiment d'école)
Heures d'ouverture :
Dimanche de 10h00 à 12h00
Vote anticipé : les enveloppes doivent être déposées dans la boîte aux lettres de la commune jusqu'à samedi 12h00.

Foire de Diesse
La Foire de Diesse, qui est la principale manifestation annuelle propre au village, a lieu le dernier lundi d'octobre.

Feuille Officielle
La Feuille officielle est distribuée dans tous les ménages du Plateau, le vendredi; elle contient tous les communiqués de la commune.

Bibliobus
Stationné 2 samedis par mois au centre du village

DIESSE AU 31.12.2012

Au 31 décembre 2012 nous comptons :

Habitants	446
Hommes	230
Femmes	216
Age	00-14 65
Age	15-24 66
Age	25-39 71
Age	40-64 179
Age	65-99 65
Célibataires	186
Mariés	190
Veufs / divorcés / séparés	70

RAPPEL

Le bureau communal est ouvert de la manière suivante :

Lundi	de 17 h 00 à 18 h 00
Jeudi	de 10 h 00 à 12 h 00
Jeudi	de 16 h 00 à 18 h 00

ou sur rendez-vous (tél. 032 315 15 25)

Nous sommes également atteignables par E-mail dont l'adresse est la suivante : Commune@diesse.ch

N'oubliez pas notre site internet, www.diesse.ch, sur lequel vous trouverez les informations générales de la commune ainsi que les publications dans la FOD de chaque semaine.

INVITATION AUX AINÉS ET TOUTES PERSONNES SEULES

Les paroisses catholique et protestante avec l'aide des responsables des aînés ou bénévoles de Diesse, Lamboing, Prêles vous invitent à partager pour une modeste participation de Fr. 12.- au

REPAS-RENCONTRE
le mercredi 23 janvier 2013 dès 12h00 à la Maison de Paroisse à Diesse

Elle peut contacter Mme Nicole Racine par téléphone au 079 435 00 67. Au plaisir de vous rencontrer. Par avance, merci de votre participation

à découper

Inscrivez-vous jusqu'au 16.01.2013 par écrit à Mme Nicole RACINE, Les Moulins 3 2516 Lamboing ou par téléphone au 079 435 00 67

Nom, prénom :

Adresse :

Domicile :

Téléphone :

J'ai besoin d'un transport en voiture
 Oui Non

Appel d'urgence
Tél. 144 Ambulances

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Nous rappelons à la population que les sacs à ordures doivent être impérativement rouges (sacs officiels). Les sacs noirs ne sont pas permis!

Nous rappelons également que les sacs à ordures ne doivent contenir ni produits toxiques, ni produits inflammables.

Attention : vos sacs poubelles doivent être impérativement déposés dans votre commune de domicile et non dans une commune voisine.

Merci de votre compréhension.

Administration communale



Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi, maison de paroisse

16h30 Culte de l'enfance à la Maison de paroisse

Samedi

9h Catéchisme 8e et 9e à la Maison de paroisse

Dimanche 20 janvier

9h45 Sonnerie des cloches

10h : Messe à l'Eglise catholique

dans le cadre de la semaine de l'Unité des chrétiens

Lundi

20h Répétition du chœur Mosaïque à la Maison de paroisse

Mercredi

10h Recueillement à la salle Schwander

20h Salle Schwander, rencontre du groupe de lecture

Jeudi

Culte dans les homes :

9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos

14h30 Les Aînés, « Sur le chemin de Compostelle », un voyage animé en images par Blaise Perrot.

La Blanche Eglise est ouverte de 10h à 17h

A votre service, pasteur John Ebbutt 078 648 57 23

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 20. Januar

10.15 Uhr, Pfarrsaal Ligerz: Gottesdienst. Mit Roumen Kroumov (Klavier) und Regionalpfarrer Martin Koelbing.

Amtswochen

17. bis 27. Januar: Pfr. Beat Allemann (032 315 11 39)

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 20 janvier

10h Culte à Diesse avec la participation de l'Eglise catholique /semaine de l'Unité des chrétiens.

Messe en semaine

A Mon Repos à 10h30 tous les mardis matin

A l'église paroissiale à 8h30 tous les jeudis matin, sauf le premier jeudi du mois

A l'église à 8h30 le premier vendredi de chaque mois

Caté en janvier

1^{ère} et 2^{ème} : le 23.01.13 de 14h à 15h

4^{ème} : le 25.01.13 de 15h30 à 16h30

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Semaine de l'Unité des chrétiens

Dimanche 20 janvier à 10h00 à l'église de La Neuveville, Messe, invitation aux communautés réformées; Dimanche 27 janvier à 10h00 à Diesse, culte avec trompettiste, invitation à la communauté catholique de La Neuveville

Repas des aînés

Mercredi 23 janvier dès 12h00 à La Maison de paroisse de Diesse, repas convivial pour la modeste somme de 12.-, inscription auprès de Mme Nicole Racine 079 435 00 67

A retenir

Dimanche 3 février culte à 10h00 animé par les catéchumènes de dernière année sur le thème "Chacun son tablier"

Service de voiture

Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles ; 9h40 école Prêles ; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods : 9h50 centre du village de Diesse ; Si le culte a lieu à La Neuveville : 9h30 Funi Prêles ; 9h35 école Prêles ; 9h40 Poste Lamboing ; 9h45 centre du village de Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 20 janvier

Nods: Pas de culte. La Neuveville: Culte oecuménique 10h. Eglise Catholique. Semaine de l'unité.

Lundi

Nods: Rencontre des 6ème. 15h15 – 16h45. Maison de paroisse.

Nods: Rencontre avec les parents du cycle I, des 5 et 6ème. 19h. Maison de paroisse. Thème " la transmission aujourd'hui".

Jeudi

Nods: Rencontre des 5ème. 15h15-16h45. Maison de paroisse.

Dimanche

Nods : pas de culte.

Diesse: Culte Oecuménique. 10h. Semaine de l'unité. Transport vers l'église à 9h40.

Le 1^{er} mercredi du mois, de 9h. à 10h. "Méditation et prière". Le 3^{ème} mercredi du mois, "Rencontre et partage biblique", de 20h à 21h.15.

Permanence du pasteur

Mme Laurence Tartar : Lundi, mardi et mercredi de 8h à 12h, salle de paroisse, pour toutes demandes, entretien, préparation mariage, et baptême.

Visites à domicile

Sur demande, ou rendez vous. Lundi mardi, mercredi après midi. 14h à 17h30.

Urgences

Toute la semaine, du lundi au samedi. Téléphone : 079 904 16 84.

Informations : Pasteur

Mme Laurence Tartar. Téléphone: 032 751 70 82. Natel : 079 904 16 84. E.Mail : laurencetartar@gmail.com

Eglise adventiste de La Neuveville

9h15 : L'église à l'étude.

10h30 : Culte, pasteur : Didier Suter

Eglise de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

Heure de Joie (5^{ème} et 6^{ème} année) de 19h00 à 22h00, halle de gym à Prêles

Dimanche 20 janvier

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter

- Culte de l'enfance: 3^{ème} à 6^{ème} année scolaire

- Explorateurs: 1^{ère} enfantine à 2^{ème} année scolaire

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : No 0900 900 024 (1.95/min).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne. Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE

DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19 Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30. Tél. 032 752 10 77.

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30 & 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv. Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20 Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h. Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur). Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE.

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

BOULANGERIE DE SERVICE: Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME, Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel: laneuveville@jurabernois.ch.

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON.

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visite guidée sur demande. Renseignement :

Jura bernois tourisme, tel : 032 751 49 49

www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - La Neuveville.

Samedi 26.01.2013 à 20h30

Bergamote – humour

Vendredi 15.02.2013 à 20h30

Roger Jendly – chansons

Vendredi 01.03.2013 à 20h30

Mojo Bluesband

Samedi 16.03.2013 à 20h30

Gianmaria Testa – chansons

Vendredi 22.03.2013 à 20h30

Amis du Masque - théâtre

Samedi 23.03.2013 à 20h30

Amis du Masque - théâtre

Dimanche 24.03.2013 à 17h00

Amis du Masque - théâtre

